

COMPTE-RENDU DE SEANCE

DU 12 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le douze mars à 20h30, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRE, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 05 mars 2015.

Présents :

Mme MOTHRE, M. DESARTHE, Mme HEUZÉ, M. CEDILLE, M. ROCHE, M. DORÉ, M. DUBLINEAU, Mme FOURNOL, M. PIGOT, Mme HENRIET, Mme KECHICHIAN, Mme TESSIER

Excusés :

M. GUILLOT

M. FOY a donné pouvoir à M. CEDILLE

M. CHMIEL a donné pouvoir à Mme MOTHRE

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie HENRIET

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30 et demande l'ajout de 2 délibérations :

- Demande de subvention au titre de la DETR
- Autorisation de signature du bail pour l'occupation du logement de la Poste

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

Elle présente M. MILLION BRODAZ qui a été convié pour une présentation de l'organisation du TRAIL par l'association Fontaine aux Jeunes pour le dimanche 17 mai prochain.

3 circuits sont proposés :

- 17 km pour les adultes
- et deux boucles pour enfants,

Gratuit pour les enfants

Ravitaillement prévu

Il est prévu d'accueillir environ 250 personnes.

Les demandes d'autorisation ont été faites auprès des communes de Fontaine le Port, lieu du départ / arrivée, de Féricy, de l'ONF, de la FFA et transmises en Préfecture pour validation.

Les arrêtés de stationnements et passage sur les voies communales ont été accordés par la mairie. Copie de l'assurance à envoyer à la mairie.

L'association se rapprochera de Mr Sylvain Roche pour ce qui concerne les barrières Vauban et la possibilité d'obtenir des cônes pour baliser des endroits.

Une distribution sera faite dans les boîtes aux lettres pour le passage des coureurs.

Les organisateurs recherchent environ 35 personnes bénévoles pour l'encadrement.

1 ou 2 kinés seront présents durant cette manifestation.

Le nettoyage des lieux est prévu à la fin de la manifestation.

Mr Million Brodaz remercie la mairie pour son soutien et la présentation qu'il a pu faire ce soir aux élus du conseil municipal.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du 29 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité

- Arrivée de M. PIGOT Simon et M. ROCHE Sylvain à 20h45

II – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DE PLIS (contrat eau)

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'eau potable de la commune de FONTAINE-LE-PORT doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D 1411.3 du Code Général des Collectivités territoriales).

Cette commission est présidée par Mme Béatrice MOTHRÉ avec comme suppléant M. Xavier DESARTHE.

ELECTION DES TITULAIRES :

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

Liste 1 :

- **M. Patrick DORÉ**
- **Mme Cécile TESSIER**
- **Mme Maryline HEUZE**

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Nombre de voix :	14
Liste 1 :	14

Sont élus membres titulaires :

- **M. Patrick DORÉ**
- **Mme Cécile TESSIER**
- **Mme Maryline HEUZE**

ELECTION DES SUPPLEANTS :

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

- **M. Sylvain ROCHE**
- **M. David CHMIEL**
- **M. Nicolas CEDILLE**

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Nombre de voix :	14
Liste 1 :	14

Sont élus membres suppléants :

- **M. Patrick DORÉ**
- **Mme Cécile TESSIER**
- **Mme Maryline HEUZE**

III – DECISION MODIFICATIVE POUR L'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Réglementairement, à compter du 1^{er} janvier 2015, et ce jusqu'au vote du budget, la commune ne peut procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation préalable du Conseil Municipal.

Afin de pouvoir régler l'achat d'un ordinateur à l'accueil de la Mairie et de gérer au mieux les affaires courantes, le Maire propose d'ouvrir, dès à présent, des crédits d'investissement à hauteur de vingt cinq pour cent (25 %) des dépenses d'investissement réalisées en 2014 au titre du budget principal de la commune, soit 59 498 € (total dépenses investissement 237 993.66 €).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE l'ouverture de crédits d'investissement à hauteur de vingt cinq pour cent (25%) des dépenses d'investissement réalisées en 2014 au titre du budget principal de la commune, soit 59 498 €.

IV – CONVENTION AVEC GRDF POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELE RELEV2 EN HAUTEUR

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur.

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs, relayées par les autorités concédantes et les associations, s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et rapatrier les index de consommation.

GrDF s'est engagé depuis 2009 dans la mise en œuvre du déploiement du télé relevé et a sollicité la ville de Fontaine-le-Port afin de convenir ensemble d'une convention de partenariat en vue de faciliter l'accueil sur son périmètre des équipements techniques.

GrDF s'engage à payer, à la commune, une redevance annuelle de 50 euros HT par site équipé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention avec GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur

V – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL LOCATIF

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la location prochaine de l'appartement situé au 14 rue Victor Hugo à Fontaine-le-Port, à un particulier, il s'agit de Monsieur Laurent Tixier né le 17 avril 1970.

Le loyer s'élèvera à 800 € mensuel.

Il sera fait état d'un bail pour personne morale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE Mme le Maire à signer le bail avec le locataire.

Il a été consenti 3 mois de loyers afin de rénover l'appartement (papiers peints, peintures ...). Celui-ci étant situé au dessus des locaux de la poste, Mme Heuzé demande s'il n'y a pas de contraintes particulières.

Mme le Maire explique que ce logement était, auparavant, réservé au receveur de la Poste mais que la commune en dispose aujourd'hui comme elle le souhaite.

M. Cedille demande au cas où nous n'aurions plus de bureau de poste à Fontaine ce que deviendrait le local. Mme le Maire précise que cela ne changerait rien pour le locataire. le bail civil pourrait devenir un bail commercial.

VI – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), qui vont être faites et sollicite son accord. Il s'agit des opérations suivantes :

- Eglise : mise en sécurité et réfection des abats sans reprise de 2 piliers et des tomettes
- Eglise : mise hors d'eau du clocher
- Station de captage d'eau potable : Travaux de couverture
- Cimetière : réfection du mur et de son soubassement

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
SOLLICITE les subventions au titre de la DETR pour l'année 2015 et donne tout pouvoir à
Mme le Maire pour l'exécution de la présente délibération.**

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

(voir annexe)

Le Maire,

Béatrice Mothré